



## DIRECTION GENERALE

### NOTE D'INFORMATION

N° 962 /24/PAC/DG/DCM(DFAC)/DAJC(DJC)(SVJR)/DOPS(DQHSE)

### Externalisation des Activités de Pesage des Conteneurs à l'export

Le Port Autonome de Cotonou (PAC) porte à la connaissance des transporteurs, commissionnaires en douane agréés et autres usagers du port de Cotonou que les opérations de pesage aux fins de délivrance de la VGM sont externalisées en partenariat avec les opérateurs agréés par l'Autorité portuaire.

Pour compter du **1<sup>er</sup> juillet 2024**, aucune opération de pesée vide et plein des conteneurs à l'export ne sera effectuée dans l'enceinte du port de Cotonou.

L'entrée au port des conteneurs destinés à l'export ne sera autorisée que pour les conteneurs « bon en douane »

Le Directeur Général invite tous les usagers en l'occurrence les transporteurs et les Commissionnaires en Douane Agréés à prendre les dispositions nécessaires à cette fin.

Fait à Cotonou, le 29 mai 2024

Le Directeur Général



Bart Jozef Johan VAN EENOO

#### Ampliation :

- Tous les opérateurs et structures portuaires,
- Tous les opérateurs de pesage externes agréés
- Tous les syndicats des transporteurs,
- FEBECAD,
- Affichage,
- Large diffusion